

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 14 FEV. 2012

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement  
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
à

Nos réf. : AELR SADTL 2011/0741-4 M / 144  
 Vos réf. :  
 Affaire suivie par : Isabelle Jory  
 isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr  
 Tél. 04 34 46 60 87 – Fax : 04 67 15 68 12  
 Courriel :  
 ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Madame le Préfet de l'Aude  
 Direction Départementale des Territoires et  
 de la Mer de l'Aude  
 A l'attention de Dominique Coste  
 105 boulevard Barbès  
 11838 CARCASSONNE Cedex 9

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de demande de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Montréal situé au lieu-dit « Rouffiac » et « Cremefer/Villematis » déposé par la société SFS de Montréal (solar Enviro Partners)

Par courrier reçu le 17 novembre 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, situé au lieu-dit « Rouffiac » et « Cremefer/Villematis », sur la commune de Montréal (11), déposé par la société SFS de Montréal (solar Enviro Partners).

Depuis le 17 janvier 2012, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Chef SUJEDT <i>JA</i>		Adjoint	
COAD	I : Information S : Suite à donner M : M'en parler	UFB	
CDTI	17 FEV. 2012	UDS	<i>3</i>
CER		U3P	
CPE	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse		

Pour le Préfet et par délégation,

*Francis CHARRIER*  
 Le Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Aude

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
 Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
 520 allées Henri II de Montmorency  
 34064 Montpellier cedex 02